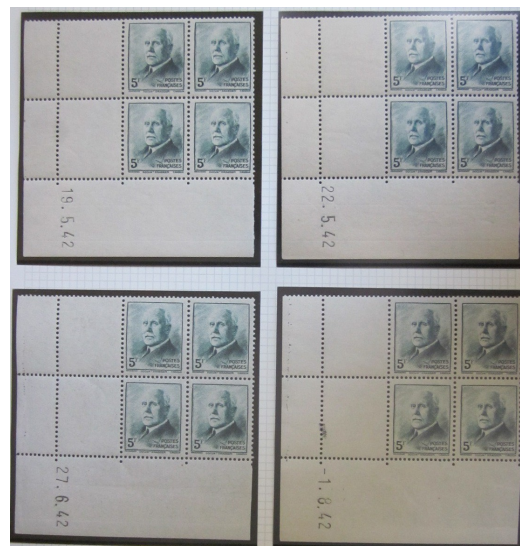


Des timbres « Pétain » gravés par Ch. Mazelin (par Didier Delay)

Chronologiquement, c'est le troisième timbre gravé par Charles Mazelin .



Il s'agit donc du n° 524 chez Yvert & Tellier et chez Maury, n° 534 chez Dallay. Ce timbre, c'est le « Pétain » 5 F vert-bleu, dessiné par Bouguenec d'après un document Draeger. Dentelé 14 x 13 ¼ (nombres de dents pour 20 mm), le cadre est de 18 x 21 mm pour un timbre de 21 x 26 mm. Emis le 1er juin 1942, il est retiré de la vente dans les bureaux de Poste le 31 octobre 1944. Démonétisé le 1er novembre 1944, comme tous les timbres « Pétain », entre autres, ce timbre a été tiré à 9 500 000 exemplaires, en feuilles de 100, soit 95 000 feuilles et donc autant de coins datés.



Un seul tirage a eu lieu du lundi 18 mai 1942 au vendredi 7 août 1942, sur la presse n° 6. Personnellement, j'ai au moins un coin daté de chaque mois, de mai à août 1942, ce qui pourrait corroborer un seul tirage de près de trois mois. D'une utilisation peu courante, sans être rare, il servait principalement à l'affranchissement de la lettre recommandée du deuxième échelon (20 à 50 g) pour l'intérieur. On connaît une erreur de date sur les coins datés : le 27.9.42, qui est un dimanche, date qui aurait dû être le 27.7.42, un lundi. Il est à remarquer que les erreurs de dates concernent pratiquement toujours un seul chiffre.



Voici une épreuve d'état sur papier vergé, épreuve signée Ch Mazelin. Ce type d'épreuve est réalisé par le graveur pour apprécier l'avancement de son travail. Dans le cas présent, par rapport à l'épreuve finale (l'Épreuve d'Artiste), ne sont pas encore gravés le fond ainsi que la signature de l'auteur du dessin, en l'occurrence BOUGUENEC. Ce qu'il y a d'intéressant dans cette épreuve, c'est qu'elle soit sur papier vergé. La cuvette fait 65x78,5mm et le cadre du timbre 17x21mm. Dans le cas de l'épreuve d'artiste du poinçon original les dimensions de la cuvette sont de 69x79mm et le cadre du timbre 18x21mm, les mêmes dimensions du cadre que celles du timbre. La cuvette et le cadre du timbre de l'épreuve d'état présentée ici sont donc un peu moins larges que ceux de l'épreuve du poinçon original. $69:65=1,06$ et $18:17=1,06$; ce qui veut dire que les largeurs dans l'épreuve d'état sont ici inférieures d'environ six pour cent par rapport aux largeurs observées sur l'épreuve finale. Par contre les hauteurs sont pratiquement les mêmes pour ces deux épreuves. Ceci s'explique par le fait que l'épreuve d'état est réalisée sur du papier vergé, et l'on observe nettement les vergeures horizontales. De ce fait, lors de l'humidification du papier pour permettre une bonne impression (*), il se produit une dilatation horizontale du papier, dans le sens des fibres de la cellulose, et l'impression possède à ce moment les mêmes dimensions que celles du poinçon original. En séchant, le papier se rétracte, ce qui explique les moindres largeurs et la conservation des hauteurs. Ce phénomène est connu des philatélistes qui connaissent le pourquoi des « Pont du Gard, dentelé 11 ».

(*) L'humidité du papier est indispensable pour lui donner « de l'amour » pour l'encre et l'aspirer hors des tailles de la gravure.